L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI, 24 AVRIL 1884.

SPECTACLES BALS, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL,

UNE SEMAINE COMMENÇANT Dimanche, 21 avril, Matinées Mercredi et Samedi.

Engagement spécial de la plus grande Compagnie de Minstrel.

THATCHER, PRIMROSE et WEST.

Minstrels consolidés.

Geo. S. Clapham, Directeur.

35......GRANDS ARTISTES......35

Toutes les dernières nouveautés, y compris notre Burlesque sur notre jeu National.

BASE BALL.

CHICAGO VS. LEE.

19 avril—

CONCERT-SPECTACLE

Donné, sous les auspices des Dames Servantes des pauvres,

PAR

Mmes Sholia, Roux et M. Puget,

——Mercredi, 23 avril,——

Au théâtre du Fort Espagnol, à 7 heures et demie du soir.

Mme S Blancq, présidente,
Mme veuve A Lesseps, vice-présidente,
Mme A H Isaacson, trésorière,
Mme Ducatel, secrétaire.

Les Dames patronnesses.

Mme A D Chaffraix,	Mme J Aldige,
Mme Macarty,	Mme Bel ocq,
Mme C Smith,	Mme C Bai,
Mme E Carrière,	Mme J Glynn.

Comité de Réception.

M le vicomte P. D'Abzac, consul général de France.

Gén de Trobriand,	Gén G T Beauregard,
Col J Glynn,	Col J Augustin,
M A D Chaffraix,	M E Bouny,
M J Cassard,	M G W Nott,
M A G Nicolopulo,	M le docteur Roaldès,
M Chs Smith,	M G Miltenberger,
M T Bragg,	M F Larue,
M G Damiens,	M W Grunewald,

M A Vignaud

20 avril—

PAVILLON FARANTA,

Coin des rues Bourbon et Orléans.

En avant de tous les autres spectacles à 10 cts

Autre avalanche d'attractions nouvelles.

LUNDI, 21 avril—Première représentation des célèbres comiques, ED HART, T. HUNTER, FRANK BUDWORTH et Miss MILLIE HART.

Réengagement des MM. NEIL PRICE, DAVIDSON et MEYER, les artistes populaires.

Continuation du succès de la Compagnie de Comédie de W. M. Paul, dans le grand spectacle burlesque:

"PLUTON, OU LES SEPT FILLES DE SATAN."

avec allusions locales, calembours, jeux de mot, ballets, Marche de l'Amazone et splendides changements de vue.

ENTREE......................10 SOUS

Matinées tous les samedis, dimanches et lundis.

22a vril—

ATTENTION!

K. of P.

Fair Grounds.

Grands exercices (inter State Competitive Drill) des Divisions en uniforme des Chevaliers de Pythias du Monde.

SAMEDI, 26 AVRIL.

PRIX:

DEUX MILLE DOLLARS.

Juges—Officiers de l'Armée des Etats-Unis.

LUNDI, 28 avril, continuation des exercices pour clôre la parade des Divisions en uniforme et distribution des Prix.

Danse, les deux soirs, dans l'Art Hall.

Entrée - - - - 50 cts

Billets à vendre dans tous les principaux magasins. 19 avril—jusqu'au 28

Grande Réduction de Prix.

Le magnifique steamer français BORDEAUX, de la Compagnie Commerciale, nouvellement aménagé et réunissant toutes les commodités et améliorations modernes pour passagers, partira directement pour le Hâvre vers le 27 avril courant. Ce navire est sous les ordres du sympathique et populaire commandant Reculoux, le commodore de la flotte et un des marins les plus expérimentés de France. Ceux qui se disposent à faire un voyage en Europe ne sauraient trouver meilleure occasion.

Pour les prix (très réduits) de premières, secondes et d'entrepont, s'adresser à

FORSTALL, CLAYTON & CIE.

4avril— 173 Commune.

NATTES NOUVELLES DE CHINE

A BAS PRIX.

A. Brousseau's Son,

23 et 25 rue de Chartres.

Rideaux de Dentelle à $1 50 la paire et au-dessus.

STORES DE FENETRES,

TOILES-CIREES,

TAPIS.

Nouveautés des dernières genres.

20 mars—1an

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1878

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec e nouveau système Equilibre. Breveté pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressement pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos un prix excessivement réduit

Accords et réparations de Pianos et Orgues pas conditions très avantageuses.

18 nov—

AUX PLANTEURS SUCRIERS

MATERIAUX DE SEELE OHIO ELM POUR

Barils à Sucre.

Les meilleurs et les meilleur marché faits. Nous défions la concurrence. N'achetez pas ailleurs avant d'être venu chez nous.

Gypsum ou Plâtre de Terre.

Phosphate Fleuts et Farine de Coton

Mais préparés pour le mélange selon notre formule, faisant

l'Engrais le meilleur et le meilleur marché

connu pour les

Terres à Sucre et à Coton.

Les plus forts rendements de sucre qui soient jamais vus sur le Têche l'an dernier, on été où la terre avait été enrichie par cet engrais

Le tout à vendre à des prix minimes par

JOHN T. MOORE Jr. & CIE.

37, 39 et 41 rue Tchoupitoulas,

5fév—3m D Mar J Nouvelle-Orléans.

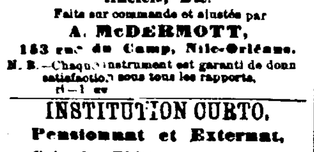

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nile-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

ri—1 an

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu l'institut. 17 sept—

V. WEHRMANN

136.......Rue Royale.......136

Entre Toulouse et St-Pierre.

MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIETE, JOUETS D'ENFANTS.

Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.

Machines à coudre neuves et de seconde main. fils, soie, aiguilles huile et fournitures pour Machines à coudre.

Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.

V. Wehrmann, MECANICIEN de 12 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de tous genres de Machines à coudre.

Fabrication de pièces sur commande.

Toutes les réparations sont garanties.

Piquage en fer de formes pour cordonniers.

Inspection et réparation de machines à coudre l'usage des chemisiers, cordonniers et fabricants de chaussures. S'adresser au No 136 rue Royale

ta—1an

L.S.L.

Prenez Avis!

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION —DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE E,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

Nouvelle-Orléans, Lne.,

—LE—

MARDI, 13 MAI 1884,

Ce tirage ainsi que tous les autres aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$75,000, soit	$75,000
1	Lot de	25,000,	25,000
1	Lot de	10,000,	10,000
2	Lots de	6,000,	12,000
5	Lots de	2,000,	10,000
10	Lots de	1,000,	10,000
20	Lots de	500,	10,000
100	Lots de	200,	20,000
300	Lots de	100,	30,000
500	Lots de	50,	25,000
1,000	Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250

1,967 Lots se montant à......$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

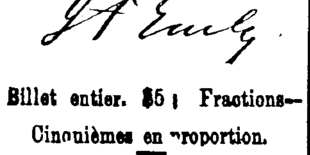

Billet entier. $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la New-Orleans National Bank.

New Orleans, La..

AVIS LEGAL.

AVIS public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de sa dette pour le reliquat non payé des billets maintenant échus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Palais de Ville; l'acte devant autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette, ou obligations, pour le montant des dits billets, avec dépens, honoraires et intérêts; les dits certificats devront porter intérêts au même taux que ledit reliquat de prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, ni n'altèrera, en aucune façon, les obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droits et les moyens légaux des détenteurs desdits billets de la dette que les billets représentent. L'acte portera, aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront réintégrés dans tous les droits et moyens légaux qui garantissent maintenant les dits billets, et pourront réclamer et exiger le paiement de la dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, intactes l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés jusqu'à parfait paiement des dits certificats de dette, à émettre par la ville de la Nouvelle-Orléans, et devront servir à tous porteurs des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cas de non paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité des procès, ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement; et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les dispositions de l'acte.

Nlle-Orléans 13 avril 1884.

13avril—au23mai

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, avis est donné par le présent, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de soixante-dix piastres, montant de deux comptes de taxes de 1876 et 1877, payé par lui en 1880 par erreur.

18avril—5f en 30 j — Dr C. H. BAYON.

Avis.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article 48 de la Constitution, avis est lei donné que les soussignés feront un appel à la Législature de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session régulière pour le passage d'un bill exemptant les encanteurs du paiement des taxes sur toutes les ventes faites par eux de marchandises manufacturées et pour le rappel de la présente loi imposant cette taxe.

VINCENT & CO.,
H. STERN & CO.

17avril—2f. p. s—30j.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'il sera fait à la Législature, à la session de 1884, une demande pour le vote d'une loi facilitant la mise à exécution du projet d'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE ET DU CENTENAIRE DU COTON, pour arrêter les règlements de police nécessaires et contrôler les exhibitions publiques et les spectacles dans la ville de la Nlle-Orléans pendant la durée de l'Exposition. 16 avril—1f par sem en 30 jours.

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, notice est donnée par le présent avis, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de deux cent trente piastres trente-sept cents, montant d'un compte de taxes de 1872, payé par lui en 1873, et payé une seconde fois par erreur, en 1882.

CHARLES ANDREW JOHNSON.

16 avr—5 f en 30 j

AVIS public est ici donné de l'intention du soussigné de demander à la prochaine Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane le passage d'un acte allouant au soussigné la somme de mille piastres avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 18 juillet 1879, jusqu'à paiement—laquelle somme est due par l'Etat de la Louisiane en vertu des certificats de créance Nos 39 et 40 émis conformément à une ordonnance adoptée le 7 juillet 1879 par la Convention de l'Etat de la Louisiane, et dûment signés par le président et le secrétaire de ladite Convention, lesquels certificats sont en la possession du soussigné.

EDOUARD A. PALFREY,

en sa qualité de Président de la Compagnie d'Assurances Factors and Traders.

15 avril—5f en 30 j

AVIS est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du comté de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet. 13avril—1m

Avis.

AVIS public est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, une loi en faveur de J. E. Bron, S. L. M. Quod, John Stumpf Jr., J. C. Trémoulet et leurs associés, pour leur concéder, à eux et à leurs successeurs ou ayant droit, une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui y sont attachés ou qui en découlent, sous la raison de "New Orleans and Shreveport Lottery Company". Leur capital sera d'un million de dollars, et leur privilège durera jusqu'à l'année 1905, à moins qu'il ne soit abrogé plus tôt à une élection générale d'Etat. Il sera payé pour ledit privilège quarante mille dollars annuellement au trésor de l'Etat.

Nlle Orléans, 7 avril 1884.

8avril—1m

OUVERTURE DU PRINTEMPS

—CHEZ—

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VETEMENTS

—ET—

d'Articles de Toilette

POUR HOMMES,

81, 83 et 85 rue du Canal.

Lundi, 10 Mars 1884,

Nouvelles Marchandises faites ici

—A—

BAS PRIX.

Venez examiner nos Nouveautés.

Ordres de la campagne sollicités.

Echantillons et mesures envoyés, sans frais sur demande. 9mars—

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Avet Vincent	Frèche Ernest
Amade Jean Baptiste	Girardi Charles
Bordes Pierre	Jaillet C
Belisbon Louis Aug B	Lavigne Louis
Bencas Benoit	Lavigne vve née Vimeau
Bausillon Mlle Julie	Laurent Chas Cyrille
Badeau Louis	Morin Charles Gabriel
Beaulieu Henri	Maumus Dque Jean M
Castet Paul	Monnier Lazare
Couget Jean Marie M	Onéilhé Jean
Caudevielle Laborgue D	Porbet Louis
Delor Bernard B	Sarazin Eugène
Delevans Marcel L V	Seigland Michel
Ducas Jas Aventure	Thiebaut Colin Jean
Denouvion A C	Thevenin
Dauphin P	Verdier L
Dubruille Bernardine (femme Macouya)	Weil Paul David

1er avril 1884,

Antoine Charles	Gary Pierre
Bolender Elisabeth Vve	Gaufroy Vve née de la Motte
Richert	
Briant Mme femme Gary	Laurent Charles Cyrille
Baudouin Charles	Maubert Léon
Charpentier Mme	Monnier Lazarre
Dilban Célestin	Paoli J D N E
Gary M-le	Sullivan P
Gary Louis Jules	Saniede Louis

Le Consul Général chargé du Consulat,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

La Nlle-Orléans, le 15 avril 1884

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,

Entre Conti et St-Louis

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1 an

LEVE & ALDEN, Agents des Voyageurs,

19 rue Camp, NEW ORLEANS.

ON parle les langues française, allemande, espagnole, portugaise et italienne. Vente des billets des bateaux à vapeur et chemins de fer partant de New Orleans, Baltimore, New York, Boston et Quebec, pour toutes les villes de l'Europe, et aussi de tous les ports de l'Europe pour l'intérieur des Etats-Unis. Ventes des billets aux voyageurs pour l'Ile de Cuba, le Mexique, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud. Achetez vos billets ici, où vous recevrez toute information à désirer. 26fév—3m

---

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Jos. P. Guinault vs. Elizabeth Michel et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,770—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet numéro dix, de l'ancien plan de Carrollton, maintenant numéro soixante-dix-huit, de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Levée, Seconde, Madison et Camp, et le dit lot étant une portion du lot numéro quatorze et mesure vingt-deux pieds, plus ou moins, de face à la rue Levée, sur cent trente quatre pieds sept pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne inférieure qui le divise du lot numéro treize, et cent treize pieds deux pouces et une fraction de profondeur sur la limite supérieure et vingt-cinq pieds de large sur la ligne du fond. Aussi, une portion de terre dans le même îlet, étant une portion des lots treize et quatorze, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Madison sur cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

24avril—1, 8, 15, 22, 27 mai.

La Banque Nationale de la Louisiane vs. La Louisiana Drainage and Paving Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,654—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville SAMEDI 26 avril 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et les dépendances, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément appelée Faubourg St Joseph, ensemble avec tous les droits d'atterrissement ou accroissement de la batture qui y appartiennent, mesurant deux cent soixante-huit pieds de face au fleuve Mississippi; puis, s'étendant en profondeur à la rue Water sur laquelle elle a une façade de deux cent soixante huit pieds onze pouces, étant borné sur sa ligne supérieure par la rue Général Taylor, sur laquelle elle mesure six cent quatre-vingt-deux pieds de profondeur à la rue Water jusqu'à la ligne des eaux basses du fleuve Mississippi, en juillet 1881, et sur la ligne du bas est la continuation d'une ligne passée dans le centre de la rue Peniston, de la rue Water au fleuve Mississippi, sur laquelle ligne mesure six cent quarante et un pieds et deux pouces de profondeur de la rue Water au fleuve Mississippi. Le tout conformément à un plan ou un certificat de voyer, fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 30 juillet 1881, annexé à un acte de vente de Raymond Pochelu aux défendeurs dans cette affaire, passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 2 août 1881.

2° Ensemble avec les propriétés et effets ci-après décrits, placés sur la portion de terre ci-dessus mentionnée ou dans le voisinage du dit terrain.

Une maison en bois à deux étages, 60x40.

Une machine à vapeur H. P., avec chaudière et accessoires (one H. P. steam engine with steam drum and connections)

Une machine à vapeur H. P. (one H. P. steam engine)

Une machine à vapeur H. P. (one H. P. steam engine.)

Une pompe à vapeur (one steam pump.)

Deux chaudières, 28x40

Un hangar couvert en bardeaux, 30x120.

Un tramway, 600 pieds de long, à double voie, rails T (one tramway 600 feet long, with double track.)

Deux fourneaux à fondre, en fer, d'une capacité de 1600 livres.

Une "stone heater" malléable en fer 6 pieds de diamètre et 16 pieds de long (one stone heater, malleable iron, 6 feet diameter by 16 feet long.

Un "mixer" en fer battu 2x24 avec arbre de couche et lames en fer (one wrought iron mixer 2x24 with iron shaft and blades.)

Un récipient à huile en fer (tank) (one iron oil tank with steam connections.)

Une presse en fer pour fabriquer des blocs.

Une presse en fer pour fabriquer des tuiles.

Deux "Cast iron Carriers", porteuses en fonte.

Une machine à écraser les pierres.

Un élévateur en bon état.

Quatre cheminées en fer (Iron Smoke Stacks)

Deux cent vingt cinq mille livres de blocs d'asphalte.

Trois cent cinquante tonnes d'asphalte.

Deux mille cent tonnes de chaux en pierre Lime Stone Rock)

Quatre ze barils huile, résidu.

3/4 baril huile de graisse

1/2 baril huile Noir (Black Oil).

1/2 baril huile pour cylindre.

Six pelles (Scoop Shovels).

Deux pelles à longues manches.

Deux pelles à tranchées courtes.

Deux houes, Spades, à manches courtes.

Cinq "Pick Axes" (pioche).

Un rateau (Rake) à manche en bois.

Un rateau (Rake) à manche en fer

Une fourche à charbon (Coal Fork).

Un "Bell Clamp".

Deux cribles (sieves)

Un "Stell Square.

Un étau de forgeron.

Deux ciseaux à froid.

Quatre tarrières.

Un "pitching tool".

Deux "crusher pins" plons.

Deux "belt punchers," emporte pièces de bande.

Un pipe tongs (pince à tuyaux.

Deux sledge hammers (marteaux)

Une clef pour dévisser (a wrench)

Quatre clefs à écrou (monkey wrenches.)

Deux "press wrenches"

Un "bung starter" débondoir.

Deux casse-têtes

Deux vil brequins (augers)

Un pipe cutter

Un marteau et un stock and die)

Un grattoir de chaudière

Trois scies (hand saws)

Un niveau à esprit (spirit level)

Un compas.

Un foret pour engrenage (ratchet drill)

Un tour avec belt (screw and bits)

Cinq brouettes (wheelbarrows)

Neuf cannettes à huile.

Onze lampes et lanternes.

Deux blocs et poulies (block and tackle)

Une brosse à nettoyer les tuyaux (flue Brush).

Deux houes à feu (fire hoes).

Deux grillages de fer (slice bars).

Un rateau à feu (fire rake).

Une livre blanc de poids

Un paquet de... (casing)

Deux baquets à eau.

Une pompe en terre.

Quatorze brouettes en chêne.

Trois brouettes.

Deux cars de tramway.

Six cents pieds de fil de fer.

Six cents pieds de corde.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 mars—2—1,8,15 22 26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de partage.

Succession de Eve Port—No 8589

Succession de Anna Maria Grenz—No. 10771.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de deux ordres de vente datés du 29 janvier 1884 et 7 avril 1884 respectivement, pour effectuer un partage, à moi adressés par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi dans l'îlet borné par les rues Bouny, Delaronde, Valette et Seguin, désignés par les numéros un et deux de l'îlet numéro neuf. Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Delaronde et Bouny et mesure trente pieds un pouce de face à la rue Bouny sur une profondeur et façade à la rue Delaronde de soixante trois pieds onze pouces et deux lignes, et le lot numéro deux mesure trente pieds de face à la rue Bouny sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 avril - 15 22 29 6 mai 13 17

Samuel T. Blessing vs N. H. Stratton

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10 503—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 28 avril 1884, à 10 1/2 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le Montgomery United States Bonded Warehouse Numéro Un, rues Fulton et Peters, entre Julia et St-Joseph, Nouvelle-Orléans. A savoir: Six colis Poterie en "Bond", arrivés par le S. S. Chancellor, marqués [N R S] Nos 358, 359, 360, 361, 362 et 363; treize colis Poterie, débarqués du S. S. Chancellor, de la même marque, Nos 371 à 383 consécutivement; un colis Poterie en "Bond", débarqué du S S Legislator, de la même marque, No 364; cinq colis Poterie en "Bond", arrivés par le S. S. Legislator, de la même marque, Nos 350 à 354; six colis Poterie en "Bond", débarqués du S. S. Legislator, même marque, Nos 384 à 389.

Mem: Tous les susdits colis seront vendus sujets aux frais de douane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16avril—16 22 26 27

Glover & Odendahl vs. Simon & Loeb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,393—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 30 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux actions du fonds capital Nos 304 et 305, de la New Orleans Produce Exchange, étant au nom de Joseph Simon Jr, un des défendeurs dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

19 avril—19 23 26 30

F. JAHNKE,

(Breveté pour la Louisiane).

PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER,

Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.

Nos 208 et 210 rue Delord,

Entre Baronne et Carondelet.

23jan—

ANT. CARRIERE

E. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 132 rue Gravier.

Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux

10 mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

La Société Suisse de la Nouvelle-Orléans vs. George Fatzer et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 2,697—En vertu d'un writ de fieri facias contre Henry Jollissaint, adressé par bo'e de George Fatzer, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et l'Allée Natchez, dans le Premier District de cette ville MARDI, le 29 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 269, borné par les rues Remparts, Bourgogne, Bagatelle et Union, mesurant trente pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds. Acquis le 29 juillet 1871, enregistré au Bureau des transferts, livre 99, folio 682.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme propriété de Henry Jollissaint.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

28mars—28 avril 4 10 18 25 29

Hibernia Insurance Company of New Orleans vs Francis A. Gonzales.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,932.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 7 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Hôpital et Ursulines et formant l'encoignure des rues Claiborne et Hôpital, mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade à la rue Hôpital de quatre-vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, le tout au pied américain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur du New Orleans Credit Foncier Association, conformément à un acte passé pardevant Gustave LeGardeur Jr, notaire, le 11 septembre 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

5 avril—5,12,19 26—mai 3 7

Etat de la Louisiane vs. la succession de J. D. Kamper.

BUREAU DU PERCEPTEUR DE TAXES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, District Supérieur, No. 24 rue Union,

Nouvelle-Orléans, 29 mars 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

EN vertu de l'autorité dont je suis revêtu par un acte de la Législature de cet Etat, No 98 de 1882, approuvé le 3 juillet 1882, et par les lois relatives aux cas semblables, je vendrai à l'enchère publique, selon la loi, au principal de la maison de cour dans la paroisse où la Cour Civile de District siège, allée St. Antoine, Deuxième District, le SAMEDI, 26me jour d'Avril 1884, à midi, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits y appartenant, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre (4) certains terrains dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, situés dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton et les rues Short, Deuxième et Burthe, désigné comme les terrains Nos. 6, 7, 8, 9, dans le carré d'îlet No 94; les dits terrains sont contigus les uns aux autres. Les Nos. 6, 7, 8 et 9, mesurent, chacun, 120 pieds de façade avenue Carrollton, entre lignes parallèles. La dite propriété sera vendue pour payer les taxes dues à l'Etat ainsi que l'intérêt, les frais et dépens comme sous le titre de taxes d'Etat des années 1877 et 1878, se montant à $19 2..

Il ne se fera pas d'adjudication pour un montant moindre que la totalité des dites taxes, intérêts, frais, dépens, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes impayées et pour le recouvrement desquelles il n'a été recouru à aucune procédure, due à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec intérêt, frais, dépens qui y sont dus.

En se conformant à cette enchère, l'acquéreur aura le droit d'être immédiatement mis en possession, et la loi lui accordera des titres absolus.

Conditions—Paiement comptant en argent ou en telles valeurs, bons, et mandats que la Constitution et les lois autorisent à accepter, au moment de l'adjudication.

J D HOUSTON

Percepteur de taxes, District Supérieur, paroisse d'Orléans

30 mars—30 5,12 19,26 av

VENTE DE CONSTABLE.

Fisher & Caulfield vs. F. M. Hankshead.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 5838—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt No 2 rue ... entre Tchoupitoulas ... avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un mulet et un wagon à ressort à quatre roues.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

ROGER MURPHY,
Constable

17avril—15 19 24.

Succession du Dr Edward Ader.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 104—Division D—Attendu que Mme Veuve Anne Ader a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du Dr Edward Ader, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

16avril—16 20 25

Mme B Levy vs Mr Fitzgerald

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 7657—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable ... juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No 500 rue Magazine, entre Louisiana Avenue et la rue Toledano, dans le Sixième District de cette ville, MARDI, 29 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

T. M. HEATHERTON,
Constable.

18avril—18 23 29

Mme Marie Emelia Marich,

épouse séparée de biens de ... Damas ... un mulet

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 3972—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à l'encoignure Passage de la Bourse et de la rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 28 avril 1884, à midi—

Un mulet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

17avril—17 24 28.

James P Guinault vs Robert Johnson

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 28 avril 1884 à 11 heures du matin de

Un lot de meubles selon l'accusé d'un inventaire en mon pouvoir.

Saisi dans l'affaire susdite.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET.
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

17 avril—17 21 28

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau du Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

J. F. Kendall contre le Dr O. Smith, Gus Pincus, John F. Deeves et Fernin Farrell, comité de Merry Bullions.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 5866—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Hon. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité, je vendrai à l'encan dans la bâtisse rue Tchoupitoulas, près du coin de la rue Sept ème, JEUDI, 1er mai, à midi les articles ci-après décrits, à savoir:

11 wagons, leurs accessoires, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
Constable.

21 avril—au 1er mai inclus

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Louis Sherman vs Ses créanciers. } No. 11,209.

Ordre de Cour—

La cour considérant la pétition annexée et ensemble avec les tableaux et annexés et les affidavits, ordonne que la cession des propriétés des pétitionnaires soit acceptée au bénéfice de ses créanciers, et qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant Paul Reuss, notaire de cette ville, mardi, le 6me jour de mai 1884, à 11 heures A M, pour délibérer sur le sujet décrit plus haut et afin d'élire un syndic, et que toutes procédures judiciaires contre sa personne, ou ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 avril 1884.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

20 avril—au 6 mai

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Interdiction de Henry Spiro. } No 7172. Division C.

ATTENDU qu'Amy Freud, résident du comté de Wayne, Michigan, tutrice dûment qualifiée des mineurs Léontine Spiro et Max Spiro, a enregistré une pétition en cette cour demandant qu'en sa qualité susdite elle soit autorisée et permise de transférer hors de l'Etat de la Louisiane, la somme de $850 43, huit cent cinquante 43/100 piastres en espèces, appartenant à l'enfant mineure Léontine Spiro.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les trente jours de la première publication du présent avis les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

JULES VIENNE, Député-Greffier.

29mars—29 5 12,19,26 av

JUGEMENT.

Rebecca Wolfson contre Myer L. Navra, son mari—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 10 878, Division D.

Sur motion de B. R. Forman, avocat de la demanderesse, et après avoir produit les preuves voulues à l'appui de la dite demanderesse, la loi et les témoignages étant en sa faveur:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu dans l'affaire ci-dessus, le 28 mars 1884, soit maintenant confirmé et rendu définitif et que, conséquemment, il y ait jugement en faveur de ladite demanderesse, Mme Rebecca Wolfson, femme de Myer L. Navra, décrétant une séparation de biens entre elle et son dit mari et dissolvant la communauté de biens et acquêts existant entre eux.

Il est de plus ordonné, que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu le 28 mars 1884.

Jugement signé le 2 avril 1884.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

5 avril—5,12,19,26—3 mai

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de René Légier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,505

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles. En vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1884, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Marigny, Urquhart, Mandeville et Moralès, faisant partie du lot No 1 de l'îlet 58, mesurant, mesure française, 30 pieds ou plus de face à la rue Marigny sur 63 pieds 11 pouces de profondeur, mesure américaine

2° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même îlet, ainsi qu'il est désigné ci-dessous par le No 3, mesurant 26 pieds 7 pouces 3/8 de ligne de face à la rue Moralès, sur 160 pieds 11 pouces de profondeur et s'élargissant de 9 pieds 10 pouces 5/8 de ligne, à une distance de 82 pieds 7 pouces 3 lignes de la rue Moralès, ainsi le surplus de la profondeur du dit lot de terre a une largeur de 36 pieds 6 pouces.

3° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'îlet No 59, renfermé par les rues Bons Enfants, Mandeville, Marigny et Moralès, désigné par le No 3, mesurant, mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Bons Enfants sur 120 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur.

4° Les neuf cent douzièmes (9|112) portions indivises d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 de l'îlet No 58, mesurant, mesure anglaise, 26 pieds 6 pouces de face à la rue Moralès sur 160 pieds 11 pouces de profondeur, entre les rues Marigny et Mandeville

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 avril—15,26,9,10,17 mai

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Carl Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 4,717—Division E—Attendu que Mme Louise Fischer, veuve de Carl Fischer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Carl Fischer décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

JAMES T. CLARK, Greffier.

20 avril—20 25,29

Succession de John Cragg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,849—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par E. T. Merrick, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

20 avril—20 25 29

Succession de Sarah H. Graham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10 651—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le tableau présenté par Hiram Melone tuteur de la mineure Mary Graham, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

20 avril—20 25 29

Succession de Jean Pierre Gauiver

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11 171 Division B—Attendu que P. S. Wiltz Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Gauiver, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela pourra concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

16avril—16 20 25

Succession de Patrick James Courtney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 10 2..8—Division B—Attendu que Mme Mary Courtney née Duncan a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick James Courtney décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

16avril—16 20 25

Succession d'Adrian Young, alias Yung

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 181 Division—Attendu que P. S. Wiltz Jr, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adrian Young, alias Yung, décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour

JAMES T. CLARK, Greffier

16avril—16 20 25

Christian Sporl et John Jonas Sporl, ... comme membres de la ... Sporl vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9507—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par John Jonas Sporl syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

18avril—18 23 27

Succession de A. S. Collins

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10 065—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anne McCullough Collins, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et qu'elle ne serait pas déchargée de toute responsabilité comme exécutrice testamentaire.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier

22avril—22 26 30, 3 mai

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Mme Louisa Schentz et autres contre John Schantz et autres. Dans l'affaire de Frederick Ernst et autres demandant une monition. } No. 9796.

A tous ceux que cela peut concerner, salut:

Attendu que Frederick Ernst Felix Ernst Jr, et Joseph Buhler ont acheté à une vente publique, faite par Nicholas J. Hoey, encanteur de la raison Hoey & O'Connor, encanteurs, le 9 février 1884, en vertu d'un ordre ou jugement de l'hon N. H. Rightor, un des juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire de Mme Louisa Schantz contre John Schantz et autres, No. 9796 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et c'est adressé à cette Cour pour une monition en annonce, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'Acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, et contenu dans les Statuts Révisés de la Louisiane.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, qui auraient quelque droit, titre ou réclamation à faire valoir contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a eu lieu, ou d'une irrégularité ou illégalité quelconque dans l'estimation ou dans les annonces relativement à l'époque ou au mode de vente, ou de tout autre vice quelconque d'avoir à déduire dans les trente jours qui suivront la date de la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

A ladite vente de la propriété ci-après décrite, Frederick Ernst, Felix Ernst Jr. et Joseph Buhler sont devenus les acquéreurs pour la somme de huit cent dix ($810) dollars.

La description de la propriété telle qu'elle apparaît du titre à ladite propriété signé par ladite Nicholas J. Hoey, encanteur et les parties à la dite affaire, passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 7 mars 1884, et enregistré au Bureau des Aliénations, le 8 mars 1884.

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Faubourg Livaudais, maintenant dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet numéro cinquante et un, compris entre les rues Treizième, Quatrième, Laurel et Live Oak, et désigné par le numéro quinze sur un plan dressé par Henry Moellhausen, voyer, en date du 27 décembre 1846, et déposé pour référence en l'étude de C. Braun, alors notaire pour la paroisse de Jefferson, le dit terrain mesure vingt huit pieds de face à la rue Live Oak, sur une profondeur de cent dix-sept pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine. Etant la même propriété achetée par feu Valentine Schentz, du vivant, pendant son mariage avec feue Mme Margaret Wetzel et pendant la communauté de biens et d'acquêts qui existaient entre eux, par achat de Mme veuve Rosalie Bernaid, conformément à un acte passé pardevant Jno. T. Coffee, notaire en cette ville, le 22me jour de juin 1853, dûment enregistré dans le bureau des aliénations pour la paroisse, dans le livre 12, folio 250 du transfert Lafayette.

Bureau du Greffier, Nlle-Orléans 9 avril 1884.

(Signé) N H RIGHTOR, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Député-Greffier.

Pour copie conforme;

E. A. LUMINAIS, Député-Greffier,

10 avril—3f en 30 jours

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, on lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. O. BOUCHER, Directeur,
104 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.

19 a vés.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

MEUBLES.

Succession de Jean Peré Belit.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9240.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau; coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 24 avril 1884, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Delery et Delaronde, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 31 mars 1884.

Un lot de meuble meublant, outils, etc.

Conditions—Comptant.

12avril—12, 18, 24.

Deux cottages sur la rue Kerlerec. Nos 161 et 163.

Vente pour effectuer un partage.

Anthony Perrault et al, vs. Appollinaire Perrault, tuteur, et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,537.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 4 avril 1884 et signé le 9 du même mois et année,

Les propriétés suivantes, savoir—

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 18 et 19 de l'îlet No 5, compris entre les rues Kerlerec, Marais, Columbus et St Claude.

Le lot No 18, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.—Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant trois chambres et galerie sur le côté, cuisine double, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Le lot No 19, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.—Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant trois chambres avec galerie sur le côté, cuisine double, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884, seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'acquisition. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication au moment de la vente.

12 avril—12 19,26—mai 3,10,17.

Quatre résidences formant encoignure aux rues Delery et Delaronde à un îlet du fleuve et en face des Casernes des Etats-Unis.

Succession de Jean Peré Belit.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9240.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1884

Les propriétés suivantes savoir—

Quatre lots de terre contigus situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A, B C et D dans l'îlet compris entre les rues Delery, Tricou, Delaronde et Moreau.

Le lot A mesure 43 pieds 8 pouces de face à la rue Delaronde sur 169 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur.—Ensemble une maison en bois retirée de la rue ayant galerie sur la façade, quatre chambres et vestibule, cuisine double, deux citernes, puits, lieux d'aisance &c.

Le lot B forme l'encoignure des rues Delaronde et Delery, et mesure 63 pieds 1 pouce de face à la rue Delery sur une façade et profondeur à la rue Delaronde de 91 pieds 5 pouces.

Ensemble une maison en bois ayant huit chambres et hangars. Une autre bâtisse dans la cour, de trois chambres, lieux d'aisance, deux citernes, etc. etc.

Le lot C mesure 55 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Delery, sur 91 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant six chambres, deux citernes, écurie, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout divisé en deux corps de logis

Le lot D, mesure 51 pieds 2 pouces de face à la rue Delery, sur 91 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie derrière. Une autre bâtisse dans la cour, de quatre pièces, deux citernes, lieux d'aisance double, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage

Les taxes de ville et d'état pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'acquisition.

Actes de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente. 12av—12,19,26 mai3,10,17

Bâtisse en briques à deux étages rue de la Douane, No 113 entre les rues Royale et Bourbon.

No 7551—Division D Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de Madame Marguerite A. de Cabaret, Vicomtesse de Cerny.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 26 avril 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mars 1884—

La propriété foncière suivante appartenant à la susdite succession, savoir

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Douane, Bienville, Royale et Bourbon. Lequel lot de terre mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue de la Douane sur une première profondeur vers la rue Bienville de 75 pieds 3 pouces, de là retrécissant à angle droit 1 pied 7 pouces 5 lignes, de là sur une seconde profondeur de 57 pieds 2 pouces 5 lignes, 112 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne opposée et 23 pieds 9 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée une grande chambre à l'usage d'un restaurant, au premier balcon sur la façade de deux chambres avec portes à coulisse, vestibule et cabinet, au second, trois chambres, vestibule et deux cabinets.

Une bâtisse en briques à deux étages attenant à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée, cuisine et cinq chambres aux étages supérieurs, hangar en briques, lieux d'aisance, cour dallée, etc. etc.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant 30 sept. 1885 à raison de $75 par mois.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage, transfert de la police d'assurance et la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat.

Les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'achat.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur afin de garantir la vente.

23 mars—23 29 5 12,19,26 avril

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de valeur et bien situées, dans le Troisième District.

La propriété bien connue No 57 rue des Champs-Elysées et occupée par un entrepreneur de pompes funèbres depuis plus de 30 ans,—feu James Gibney—et maintenant occupée par François Doffrèche qui y continue le même genre d'affaires.

La jolie résidence cottage No 75 rue Enghien.

La maison à deux étages No 496 rue Casacalvo.

La maison en briques, à deux étages, bien bâtie, au No 408 rue Moreau.

Succession de Mary J Hannon

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 9864.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur Bureau No 56 rue Royale SAMEDI le 26 avril 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier. En vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 mars 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Chartres ou Moreau, Royale ou Casacalvo et Marigny. Ledit lot mesure au pied américain 24 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de 155 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne la plus près de la rue de Chartres et 155 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne opposée.

Les améliorations comprennent une maison à un étage, ayant 3 chambres, 2 cabinets, galerie, une cuisine à deux étages ayant 3 chambres au rez-de-chaussée et 3 chambres à l'étage supérieur, 2 hangars, 1 écurie, cuve, lieux d'aisance, etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail échéant le 31 décembre 1884 et louée à raison de $30 par an, payable mensuellement à raison de $25, avec le droit et privilège que le locataire a, à l'expiration du dit bail, de renouveler pour cinq ans de plus, aux mêmes termes et conditions.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Enghien, Royale ou Casacalvo, Port et Dauphine ou Grands-Hommes, mesurant 20 pieds de face à la rue Enghien sur une profondeur de 57 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison-cottage à un étage, couverte en ardoises, ayant 2 chambres, 1 cabinet, cuisine avec une chambre, cuve, lieux d'aisance et hangar; la cour et l'allée sont pavées en briques.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale ou Casacalvo, Espagne, Chartres ou Moreau et Poète, mesurant 30 pieds de face à la rue Royale ou Casacalvo sur une profondeur de 9? pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison à deux étages, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres à l'étage supérieur, cuve et lieux d'aisance.

4° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Moreau, Champs Elysées, Victoire et Marigny, mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue Moreau, sur 116 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec le privilège d'une allée de 11 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Marigny, allée commune au dit lot et autres.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, retirée de la rue, recouverte en ardoises, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres à l'étage supérieur, cuisine ayant 2 chambres, cuve et lieux d'aisance.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit pour billets des acquéreurs à leurs propres ordres et par eux endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur avec toutes les clauses usuelles de garanties, de non-aliénation, de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert des polices au vendeur. Toutes les taxes dues et exigibles en 1884 doivent être assumées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, No 30 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.

20 mars—20,23,29 avril 5,12,19,26

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriétés Améliorées de Grande Valeur et Terrains Nus,

Dans le Quatrième et le Sixième District.

No 1010 rue Levée,

Entre celles Neuvième et Harmonie,

—Et—

Rue Front,

Entre Harmonie et Neuvième, maintenant occupée par la

BRASSERIE LAFAYETTE.

No 997 rue Levée,

Entre Harmonie et Neuvième.

Rue Joséphine,

Entre les rues Levée et Rousseau.

Coin des rues Annonciation et Huitième.

Rue Delachaise,

Entre Tchoupitoulas et Foucher.

Actions de Compagnies d'Assurances.

Animaux, Billets à ordre,

Comptes ouverts,

&c.

Succession de Henry Bassemeier. No 3883.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Succession de Catherine Bassemeier, épouse décédée de Jacob Maus.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7694.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 26 avril 1884, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à deux ordres en date du 11 mars 1884 par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pour le compte de deux sus-dites successions, les propriétés de valeurs, suivantes, à savoir

PROPRIETES FONCIÈRES.

1° Trois certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans cet îlet paroisse et désignés par les Nos 1 2 et 3 sur un plan dressé par C. A. Hedin, en date du 5e jour de janvier 1849 et déposé comme plan No 53 en l'étude de J. R. Beard alors notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit: le lot No 1 a 21 pieds 6 pouces de face à la rue Levée, entre Neuvième et Harmonie, 22 pieds un demi-pouce de face à la rue Front, 97 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Neuvième et 90 pieds 7 pouces et 7 lignes et demie de profondeur sur le côté attenant au lot No 2. Le lot No 2 mesure 21 pieds 6 pouces de face à la rue Levée entre Neuvième et Harmony, 22 pieds et un demi pouce de face à la rue Front, 95 pieds 7 pouces 7 lignes et demi de profondeur sur le côté attenant au lot No 1 et 93 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté attenant au lot No 3. Le lot No 3 mesure 21 pieds 6 pouces de face à la rue Levée, entre Neuvième et Harmonie, 22 pieds un demi pouce de face à la rue Front, sur une profondeur de 93 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 4, le tout plus ou moins au pied américain ensemble avec toutes les plus grandes profondeurs que ces lots peuvent avoir jusqu'au fleuve, y compris toutes la batture et façades dudit lots s'étendant de la dite rue Front au fleuve Mississippi.

Lesquels terrains ci-dessus décrits furent achetés par feu Henry Bassemeier de Joseph Xavier Bernard d'après un acte passé pardevant J. F. Coffey le 27e jour de novembre 1871

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages, No 1010 rue Levée, ayant au rez-de-chaussée et au premier étage trois grandes chambres, au second étage cinq chambres à coucher et corridor au premier étage, une bâtisse en briques à deux étages faisant face à la rue Front, aménagée pour l'usage d'une brasserie maintenant occupée par la BRASSERIE LAFAYETTE maintenant en pleine opération. Avec la propriété sera vendu toutes les machines et tous les objets dont on se sert dans une brasserie et comprenant une machine à vapeur de la force de 6 chevaux, une bouilloire tubulaire, pompes et arbres de couche, 6 cuves, un récipient, une chaudière en cuivre de la contenance de plus de 80 gallons, 1 Pompe Blake No 6, 1 Pompe Cameron No 2, 1 Moulin à houblon, 2 Réfrigérateurs. Il est vendu également avec la propriété l'usage d'un grand hangar en bois faisant face à la rue Front transformé en écurie et ayant neuf stalles. Il sera également vendu avec le terrain et les améliorations ci-dessus décrits

5 Wagons à ressorts

1 Wagon " (brisé).

4 Mulets

2 Chevaux

Un Jeu de Harnais.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, faubourg Livaudais, autrefois ville de Lafayette, désigné par le No 3, carré d'îlet borné par les rues Levée, Fulton, Huitième et Neuvième. Lesdits terrains mesurent 26 pieds 6 pouces 4 lignes de façade rue Levée, sur 127 pieds 9 pouces de profondeur, sur la ligne de division du terrain No 2, 122 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la ligne de division du terrain No 4, et 25 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur à la ligne... d'après un plan de Henry Moellhausen, architecte, daté du 9 novembre 1846, une copie duquel est annexée à un acte passé le 17 janvier 1848 pardevant H Lewis notaire et par le propriétaire de ce terrain fut acheté par Sam Henry Bassemeier de Paul Noel par un acte passé pardevant J. D. Taylor notaire le 15 mars 1879.

Les améliorations comprennent une maison de résidence, en bois, à un étage divisée en deux ayant deux chambres de chaque côté, la case de dépendance en cuisine, lieux d'aisance etc., et portant le No 997 de la rue de la Levée

3° La moitié indivise d'un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Levée et Rousseau, le dit terrain étant désigné par le No 8 d'un plan dressé par Henry Moellhausen architecte daté du 18 janvier 1847, et déposé comme le plan 7 dans le bureau du Recorder de paroisse de Jefferson. Lesdits terrains mesurent 30 pieds de façade rue Joséphine, entre Levée et Rousseau, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine. La moitié indivise de la dite propriété a été acquise par le Henry Bassemeier, de James Lane par acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire le 5me jour d'avril 1879.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double à deux étages, en bois, avec corridor au centre, retirée de la rue, ayant quatre chambres au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur et chaque côté, citerne, lieux d'aisance et autres, etc.... connue sous les Nos 22 et 24 rue Joséphine.

4° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, carré d'îlet 42, borné par les rues Levée, Annonciation, Septième et Huitième Ledit terrain est désigné par le numéro Huit d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer daté du 23 septembre 1840 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire comme le plan 62 du livre des plans dudit notaire et le terrain forme le coin des rues Annonciation et Huitième, et mesure, au pied américain, 31 pieds 3 pouces de façade rue Annonciation sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Huitième, d'après ledit plan. La propriété fut acquise par feu Henry Bassemeier, de dame Rosanna Davis, épouse de Henri J. Davis par acte pardevant J. D. Taylor notaire à la date du 5ème jour de décembre 1874.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double, en bois, à un étage, ayant de chaque côté deux chambres, citerne, lieux d'aisance etc. Toute la propriété est couverte en ardoises, et forme l'angle des rues Annonciation et Huitième, aussi, une maison de résidence à un étage en bois faisant face à la rue Huitième ayant corridor au centre, quatre chambres de chaque côté, autrents, deux citernes, lieux d'aisance, etc. connues sous les Nos 87 89 91 93 rue Huitième

5° Un certain terrain, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Laurel, Delachaise, Tchoupitoulas et Foucher et désigné par le No 57 sur un plan ci-après mentionné, mesurant 30 pieds 8 pouces 3 lignes de façade rue Delachaise, 125 pieds de profondeur sur la ligne latérale vers la rue Laurel, le séparant du terrain No 56, 131 pieds 5 lignes de profondeur sur la ligne latérale vers la rue Tchoupitoulas, séparant ledit terrain No 57 des terrains 58 59 60 et 61, lesquels ont face à la rue Tchoupitoulas et 10 pieds 5 pouces de largeur au fond, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer de la ville, en date du 27 novembre 1878, et annexé à un acte de vente de dame Vve Hepp à la compagnie de fabrication de glace de la Louisiane, passé pardevant C. G. Andry, notaire en cette ville, le 6 juin 1879 et lequel terrain décrit Henry Bassemeier a acquis de la dite veuve Hepp par acte passé pardevant ledit notaire Andry, le 23me jour de septembre 1879.

Actions de compagnies d'assurances.

6° Cinq actions de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, valant au pair $50 l'action, et sur lesquelles $125 ont été payées.

Billets à ordre et autres obligations.

7° Un billet ou due bill, signé par C. Hannon le 27 septembre 1880 payable sur demande, pour la somme de quatre-vingts dollars.

8° Un billet ou due bill signé par C Hannon, le 3 décembre 1880, payable sur demande, pour la somme de cinquante dollars.

9° Un due bill de M. Heintz pour $20.

10° Un billet de M. A Armbuster, en date du 17 janvier 1881, payable à un an de date pour la somme de trois cent trente-huit dollars ($338), avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à complet paiement.

11° Tous les comptes restant dûs à la dite succession, dont on peut voir une liste au bureau des encanteurs.

12° Un billet de W. Teringer, daté du 5 juillet 1881, payable le 1er octobre 1881, pour la somme de $63 avec 8 pour cent d'intérêt.

13° Un billet de N. Gauther et Maria Gauther, daté du 15 juillet 1881, payable à un an de date, pour la somme de $250 avec l'intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement.

Conditions: Pour les effets mobiliers, comptant au moment de l'adjudication, pour les propriétés foncières, un quart ou plus comptant, au gré de l'acheteur, et le reste en billets à 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'au paiement des dits billets, garantis par le privilège du vendeur. Les bâtisses devront être assurées, et les polices transférées. L'acquéreur devra aussi payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires, et se soumettre à toutes les autres clauses de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1884, en sus du prix d'adjudication, et devront déposer 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. F. Coffey, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 mars—22,29—5,12,19,26 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE PEREMPTOIRE

De Propriétés améliorées et de Terrains nus dans le Second et le Troisième District.

Pour clore les intérêts de propriétaires absents.

A LONGS TERMES.

No 125 rue Toulouse,

entre Bourgogne et Dauphine. Résidence en briques à trois étages.

Deux terrains nus rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre.

Grand terrain rue St-Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, maintenant chantier de bois.

Rue Esplanade, entre Royale et Chartres—Grand terrain ... rue Quartier, entre Chartres et Royale.

Terrain nu dans le Troisième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale SAMEDI, 10 mai 1884, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir

1° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Bourgogne et Dauphine, mesurant 32 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 128 pieds sur une ligne parallèle et plus rapprochée de la rue Dauphine s'étendant vers la rue St Pierre par une ligne parallèle à la rue Toulouse s'étendant vers la rue Bourgogne par 32 pieds, et à ... ligne s'étendant de la rue Toulouse vers la rue St Pierre par 28 pieds sur la ligne parallèle à la rue St Pierre s'étendant vers la rue Bourgogne, puis 160 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne s'étendant de la rue St Pierre à la rue Toulouse.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages avec mansarde désignée par le No 125 rue Toulouse, ayant à l'étage inférieur 2 grandes chambres, galerie fermée en ... Aux chambres ... une bâtisse en briques à deux étages, ... 5 chambres, ... 3 chambres au premier étage ... water works ... chaque étage ...

2° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Bourgogne et Dauphine, mesurant 25 pieds ... pouces de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 128 pieds ... entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent deux cottages en bois, une cour ... quatre chez ... water works, désigné par le No. 123 rue Toulouse.

3° Deux certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les lettres C et D, carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Toulouse et St Pierre, mesurant 2 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 35 pieds 11 pouces

4° Un certain terrain, situé dans le Second District de cette ville désigné par la lettre E, ... borné par les rues St Pierre, Bourgogne, Toulouse et Dauphine, mesurant 42 pieds et 2 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 125 pieds 6 pouces et 6 lignes.

Les écuries sur ce lot de terre ne sont pas comprises dans la vente.

5° Un certain terrain, situé dans le Second District de cette ville, avec les bâtisses qui s'y trouvent désigné par la lettre F au plan ci-après ... rue St Pierre, entre Bourgogne et Dauphine mesurant ... pieds ... pouces ... lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 100 pieds 6 pouces 2 lignes, ... rue Toulouse ... rue Dauphine ...

Partie d'un de cette propriété est une bâtisse à deux étages avec deux chambres au rez-de-chaussée ... au premier étage.

Les terrains décrits dans les paragraphes 3, 4 et 5 seront vendus ensemble, à prix ne devant pas être ... pour les parties intéressées ...

6° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, Royale et Chartres, mesurant 33 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 128 pieds ... 10 pouces à la ligne ... 132 pieds 1 pouce sur la ligne du côté opposé et 33 pieds 5 pouces de largeur au fond.

7° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Royale, Esplanade et Chartres, mesurant 31 pieds 0 pouces et 3 lignes de face à la rue Quartier sur une profondeur de 127 pieds 5 pouces ... plus près de la rue de Chartres, et ... sur la ligne de ... ligne du côté opposé et 31 pieds 5 pouces 4 lignes de largeur dans le fond le séparant du lot A ci-dessus décrit.

Le tout conformément au plan d'Arthur De Armas, député voyer de cette ville.

8° Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Eugénie, Alabo et Aubry, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 120 pieds entre lignes.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, ... mise de pénalité ... et de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets, et toutes les clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur assumera les assurances ... et transférera la police au porteur ... des billets. Les ... de la paieront les taxes d'Etat et de ville pour 1884 et toutes les taxes délinquantes ... et un dépôt de 10 pour cent ... au moment de l'adjudication pour ... l'acquéreur à remplir les conditions de la vente, et il devra aussi passer l'acte de vente dans les quinze jours de la vente

Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire aux frais des acquéreurs.

9 avril—20 22 23 26 17 mai 3 à la vente

Action de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans.

(New Orleans Cotton Exchange Stock.)

Succession de A. A. Mouton.

No 10 486 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J Spear encanteur Bureau No 46 rue Royale—JEUDI, 24 avril 1884 à midi et demi il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Honorable A L Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 8 avril 1884, pour le compte de la susdite succession—

1 Action de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans.

(1 Share of the New Orleans Cotton Exchange)

Conditions—Comptant à l'adjudication et avant le transfert. 10avril—10 12 16 19 24

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux magasins rue Baronne, contigus à celui de Lehman, Abraham & Cie.

Le magasin 183 rue Tchoupitoulas et deux maisons doubles en bois,

rue Bassin, entre Gravier et Perdido.

Succession de Joseph Rosenfield et de Francis Fuchs son épouse.

No 6892—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau, 17 rue Carondelet, SAMEDI, 10 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement en partage, rendu dans la susdite affaire par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, le 10 mars 1883 et signé le 4 avril 1883 il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Les deux bâtisses, en briques, à 2 étages Nos 49 et 51 rue Baronne, dans le carré borné par les rues Baronne, Carondelet, Commune et Gravier. Le terrain mesure 37 pieds de façade rue Baronne, avec semblable largeur sur une profondeur de 25 pieds 6 pouces, du côté nord, et s'élargit jusqu'à 43 pieds et s'étend ensuite à 36 pieds à sa limite inférieure et du côté sud jusqu'à 46 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est divisée en deux magasins occupés par MM. F. Warner et Joseph Brauneas, et sont contigus au bel établissement de MM Lehman, Abraham & Cie.

2° Le magasin en briques à trois étages, No 183 rue Tchoupitoulas, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Julie et St-Joseph. Ce lot est le No 10 et mesure 24 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 86 pieds entre lignes parallèles. Cette propriété fait face à la Fonderie Whitney et est dans le même îlet que les Magasins Mills et autres fabriques.

3° Les maisons en bois à deux étages, à double corps de logis, Nos 97 99, 101 et 103 rue du Bassin, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Remparts, Gravier et Perdido. Ces lots sont désignés comme les Nos 7 et 8 et mesurent le lot No 7, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue du Bassin sur 127 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6 et 127 pieds 6 pouces 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 8, le lot No 8 a 32 pieds 11 pouces de face à la rue du Bassin, 127 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 7, et 127 pieds 5 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 9. Ces maisons sont toujours occupées par de bons locataires, et, en y prenant un peu de soin, elles rapporteront toujours un bon revenu.

Conditions: Comptant, les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1884 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant, au moment de la vente

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, par devant T. Wharton Collens, notaire, No 46 rue St Charles.

6 avril—6,16,26—mai 3,10

L'Abeille de ...

NOUVELLE ...

JEUDI 2...

COMPAGNIE ...

North Ger...

Prix du passage ... Brême à la N... à Galveston, ...

voie de New-...

RED ST...

MANDEVILLE ... Vapeur de la M... NEW CA... SERVICE

"STERLIN...

C. ROU...

FEUIL...

Tante ...

André ...